



La Mourachonne en décrue le 9 septembre 2005 -  
©SISA 2005

## MOURACHONNE – GRAND VALLON

### TRAVAUX, ACTE 2

Le programme d'aménagement de la Mourachonne et du Grand Vallon proposé par le SISA a été déclaré d'Utilité Publique début 2006.



Pont faisant obstacle à l'écoulement du Grand Vallon en crue -  
Route de la Paoute Grasse ©SISA 2006

Les travaux commenceront sur la commune de Pégomas au printemps et se poursuivront sur la commune de Grasse. Ils prévoient l'agrandissement du lit des deux rivières et la reprise ou la suppression des ouvrages de franchissement (pont, ponceaux) faisant obstacle à l'écoulement. Un soin particulier sera apporté au traitement paysager des berges afin que la population se réapproprie cet espace d'intérêt patrimonial.

Un bassin de rétention est également prévu sur la commune de Mouans-Sartoux pour permettre une diminution des fréquences d'inondation sur Pégomas. Ce projet est en cours de finalisation.

### L'ACTION DANS LA DURÉE



2006 est une année importante pour les habitants de ce bassin de vie qu'est la vallée de la Siagne. Le temps est à l'action !

Tout d'abord, à Auribeau-sur-Siagne, les travaux d'élargissement du lit de la Frayère sont en cours depuis bientôt un an. Cette première réalisation du grand projet d'aménagement porté par le Syndicat est l'illustration d'un travail efficace mené par l'ensemble des acteurs du projet. Et cette dynamique se poursuit sur les autres secteurs !

### EDITO

Avant l'été la ville de Pégomas verra la réalisation des travaux de lutte contre les inondations qui se poursuivront ensuite sur la commune de Grasse. Preuve que nous sommes sur la bonne voie : ce projet a été déclaré d'utilité publique par le préfet en début d'année.

Enfin, c'est avec la même énergie et le même souci de concertation que le problème de l'inondation a été traité sur la basse vallée de la Siagne. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'avant projet d'aménagement a reçu un avis favorable de la part des communes de la Roquette-sur-Siagne, Cannes et Mandelieu-La Napoule. C'est pourquoi, dans chaque ville concernée, une exposition vous donnera à voir et à comprendre la réalité de ce grand dossier. Bien que cela ne soit pas imposé par la loi, il m'a semblé de bon sens de prolonger la durée de ces présentations pour vous associer plus largement à la définition de ce grand projet.

Bonne lecture !



Maire de Mandelieu-La Napoule  
Président du SISA

### LA BASSE VALLÉE DE LA SIAGNE

#### AVIS À LA POPULATION !

De Pégomas jusqu'à la mer (7,5 km), la Siagne va également être aménagée sur les communes de Pégomas, La Roquette sur Siagne, Mandelieu-La Napoule et Cannes. L'avant projet est achevé et validé par les communes concernées. Sur cette base, une concertation publique est prévue pour le début du printemps où la population pourra s'exprimer sur les aménagements envisagés. Pour plus d'information sur l'organisation de ces réunions, vous pouvez consulter la rubrique "agenda" de notre site internet au [www.siagne-avenir.com](http://www.siagne-avenir.com). Le commencement des travaux est prévu pour le premier semestre 2007.

Actuellement, la Siagne peut inonder largement sa basse plaine à partir d'un débit de 300 m<sup>3</sup>/s (premiers débordements observés à 250 m<sup>3</sup>/s) ce qui correspond environ à une période de retour de 20 ans. Cette plaine, autrefois agricole, a été largement urbanisée depuis le milieu du vingtième siècle. Cette occupation de l'espace rend aujourd'hui ces débordements si fréquents inacceptables : la crue de 1996 l'a amplement démontrée.

Les réflexions menées sur les aménagements possibles s'orientent suivant deux grandes phases :

- Elargir le lit de la Siagne pour permettre le passage d'une crue de 450 m<sup>3</sup>/s entre le pont de Pégomas et la mer,
- Aménager la plaine inondable de la Siagne pour limiter les conséquences des débordements inéluctables pour des événements plus rares que la crue d'occurrence cinquantennale



Secteur à l'amont  
de l'autoroute A8  
lors de l'inondation  
de 1996  
©SISA 2006

## LA FRAYERE ET LE VALLON SAINT ANTOINE

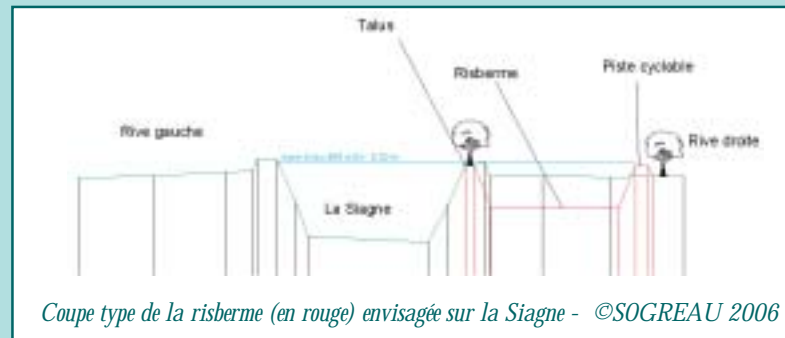
### BIENTÔT LA FIN DES TRAVAUX

#### 1) Elargissement du lit mineur\*

Entre la mer et Pégomas, le projet d'élargissement du lit de la Siagne est défini de la façon suivante :

- En aval de l'autoroute A8, la forte pression urbaine empêche toute possibilité d'élargissement du lit de la Siagne : seule la solution du curage est envisageable.

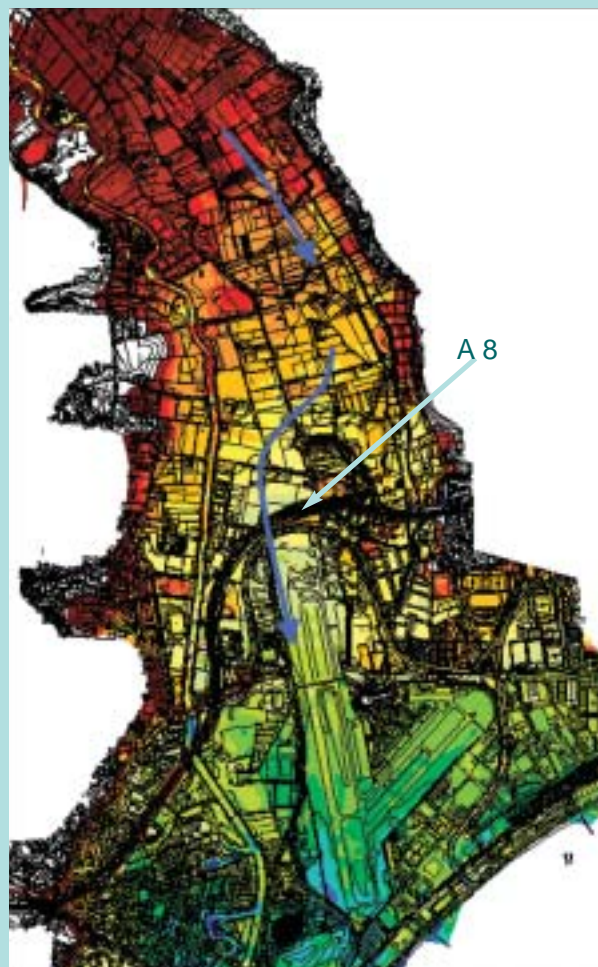
- En amont de l'autoroute, le secteur est propice à un élargissement du lit par risberme (terrasse basse submersible). Sur la majeure partie du linéaire, la risberme ne sera ouverte que sur une seule berge, de façon à limiter les incidences sur l'environnement (conservation de la végétation) et sur l'occupation des sols et ainsi réduire les coûts et contraintes du chantier.



Coupe type de la risberme (en rouge) envisagée sur la Siagne - ©SOGREAU 2006

#### 2) Gestion des débordements dans la plaine

Les débordements dans la plaine de la Siagne sont fortement structurés par le remblai de l'autoroute qui sépare nettement la plaine en deux parties.



Topographie de la Vallée de la Siagne  
Altitudes décroissantes : rouge, jaune, vert, bleu  
Flèche bleue : axe des points bas de la plaine

En amont du remblai, les débordements vers la rive gauche se produisent de manière diffuse.

La plaine présente une structure en « toit », c'est-à-dire que le terrain s'abaisse quant on s'éloigne de la rivière. Les écoulements débordants sont ainsi drainés par le Béal qui déborde à son tour en plusieurs points et notamment sur des secteurs à forts enjeux comme la zone des Tourrades et l'Aéroport de Cannes-Mandelieu.

Lorsque le recalibrage du lit aura été réalisé, les débordements en crue centennale existeront toujours mais seront très modérés, avec des hauteurs d'eau faibles (quelques dizaines de centimètres).

Les objectifs de préservation du rôle d'écrêtement de crue de la plaine, et de protection des sites sensibles, se traduiront par les aménagements suivants :

- La définition d'un nouveau chenal « Béal » à l'ouest de l'aéroport pour une capacité de 40 m<sup>3</sup>/s,
- La limitation des entrées d'eau à travers l'autoroute (buses existantes) aux débits acceptables à l'aval.

Il faut noter qu'à l'aval de la zone d'activité de la Siagne, la partie la plus basse est située au centre de la plaine, dans l'axe de l'aéroport. Ainsi, l'ouverture du nouveau chenal correspond au rétablissement de l'axe hydraulique « naturel » du lit majeur\*.

\* Lit : le lit est la partie en général la plus profonde de la vallée dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. De manière classique, on distingue le lit mineur limité par des berges, du lit majeur (champs d'inondation) occupé temporairement par les eaux débordantes

Depuis fin avril 2005, des travaux de lutte contre les inondations sont en cours de réalisation sur la Frayère, à Auribeau-sur-Siagne. Cette opération, d'un montant d'environ 4 millions d'euros HT subventionnée à 78% par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, a été engagée par le SISA pour mettre en sécurité les personnes et les biens.



Secteur à l'amont du Pont de Fériel, avant travaux - ©SISA 2003



Secteur à l'amont du Pont de Fériel, après travaux - ©SISA 2006

Actuellement l'aménagement du tronçon du lotissement de Pierranchon, du groupe scolaire du Bayle et du quartier du Moulin Vieux est terminé. Les travaux au droit du quartier de Carel sont sur le point d'être achevés et l'aménagement du vallon de Saint-Antoine, débuté mi-février, se poursuit. Le chantier sera totalement terminé au début de l'été après la reconstruction du pont de Pierranchon. Le Conseil Général travaillera ensuite à la reprise du pont de la RD 509.

Sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne, près de 2 kilomètres de rivière seront ainsi aménagés, permettant le passage d'une crue de 100 m<sup>3</sup>/seconde. L'événement pluvieux du 9 septembre 2005 a d'ailleurs rappelé l'intérêt de ces travaux puisqu'un débit de l'ordre de 70 m<sup>3</sup>/seconde a été estimé à proximité de l'école du Bayle. Sans les aménagements, l'école aurait été inondée.



La Frayère au niveau du Pont de Pierranchon - ©SISA 2003



Reconstruction du Pont de Pierranchon - ©SISA 2006